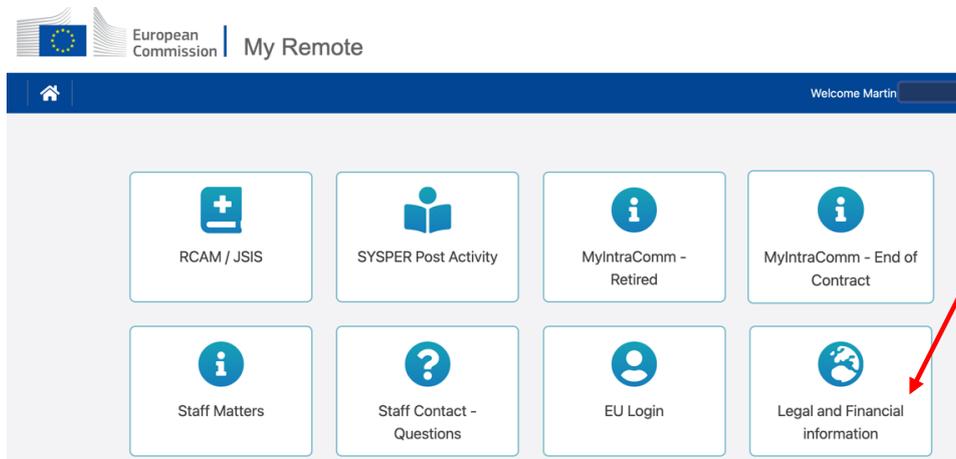


MENU MY REMOTE – LEGAL & FINANCIAL INFORMATION (FiLIP) : Nouvelle option pour modifier votre compte bancaire

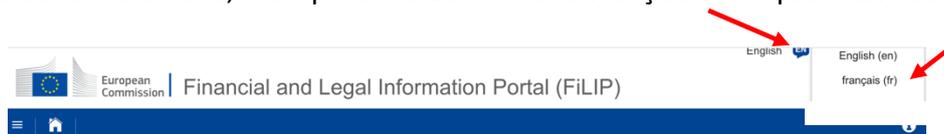
Si vous souhaitez que votre pension et vos remboursements de frais médicaux soient versés sur un nouveau compte bancaire, sachez que la possibilité de l'encoder vous-mêmes est dorénavant à votre disposition.

- Accès à MyRemote : <https://myremote.ec.europa.eu> avec votre compte EU Login
- sur le Menu My Remote : clic sur la dernière option « Legal and Financial information »



Une seconde authentification EU Login est généralement exigée !

- L'écran d'accueil s'affiche, il est possible de choisir le français en cliquant en haut à droite



- Une fois dans le menu en FR, cliquez sur « Mes informations »



- S'affiche alors un écran qui reprend toutes vos données administratives et bancaires.

Commission européenne | Portail d'informations financières et légales (FiLIP) | English | Martine

Mes informations

Si vous estimez que vos données ne sont pas à jour ou pour poser des questions sur vos données bancaires veuillez contacter la boîte email PMO-FILIP@ec.europa.eu en mentionnant votre NUP ou votre numéro de personnel

Informations personnelles VALID

GÉNÉRAL		IDENTIFIANTS PERSONNELS		
Prénom	MARTINE	#	Numéro de personnel	NUP
Nom usuel		1	51	
Pays de naissance		2	1:	
Ville de naissance				
Date de naissance				

Afficher les applications

Comptes bancaires Ajouter un nouveau compte bancaire

Important : Votre dossier peut contenir des comptes bancaires en statut "valide", bien que n'étant plus utilisés. L'encodage de votre nouveau compte bancaire n'entraînera pas le retrait des précédents comptes de cette liste. Une fois validé, votre nouveau compte bancaire sera celui utilisé pour vos futurs paiements.

Nom du détenteur	Type de compte	IBAN	VALID	Détails
MARTINE	1 - Compte principal	BE	VALID	Détails

→ Vérifiez-les et puis au milieu à droite cliquer sur « **Ajouter un nouveau compte bancaire** »

Comptes bancaires Ajouter un nouveau compte bancaire

Important : Votre dossier peut contenir des comptes bancaires en statut "valide", bien que n'étant plus utilisés. L'encodage de votre nouveau compte bancaire n'entraînera pas le retrait des précédents comptes de cette liste. Une fois validé, votre nouveau compte bancaire sera celui utilisé pour vos futurs paiements.

→ Suivez ensuite les instructions du « **Tutoriel de Création d'un compte bancaire** » en annexe ou proposé à l'étape « Début » de l'étape « Création de compte bancaire ».

Création de compte bancaire

1 Début — 2 Données du décompte

Compte bancaire - Début

Tutoriel de création de compte bancaire

→ Votre demande sera soumise au PMO qui vous préviendra ultérieurement par mail du changement de compte.